



# SITUATION DE MAYOTTE :

## L'URGENCE HUMAINE DOIT PRIMER !

À « J+4 post cyclone Chido », l'état d'URGENCE ABSOLUE est toujours engagé.

L'île de Mayotte subit toujours les conséquences dramatiques de cette catastrophe naturelle. Lors d'une réunion avec les organisations syndicales, la Secrétaire générale du ministère de la Justice a fait un point de situation, mettant en avant plusieurs enjeux cruciaux :

- **Recensement des agents** : 89 % des agents du ministère de la Justice ont été recensés à ce jour, avec la mise en place de chaînes de contact pour accélérer cette opération avec l'objectif de rentrer en contact avec 100 % des personnels d'ici la fin de journée.
- **Bilan humain** : à ce stade, au-delà des dégâts matériels, fort heureusement, seuls quelques blessés légers ont été signalés parmi les agents.
- **Ravitaillement en eau potable et sanitaire, nourriture, médicaments et carburant** : Un pont aérien a été mis en place pour organiser ces approvisionnements.

Malgré ces efforts, **l'UNSa Justice estime que les réponses sont encore trop lentes et insuffisamment coordonnées pour répondre à l'urgence sanitaire de nos concitoyens sur l'île.**

### **L'URGENCE : TERMINER LE RECENSEMENT ET RENFORCER LA SÉCURITÉ !**

Pour **l'UNSa Justice**, la priorité est et doit rester l'humain. Le recensement des agents doit être achevé dans les plus brefs délais. Nous émettons cependant de sérieuses interrogations : **pourquoi l'armée n'a-t-elle pas été réquisitionnée plus tôt ?** Son implication aurait permis de renforcer la sécurité des recherches et de sécuriser la distribution des vivres.

**l'UNSa Justice** demande également une **meilleure coordination** entre le ministère, la préfecture, et les différentes directions du ministère pour garantir un **ravitaillement équitable et harmonisé**.

### **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : DES ACTIONS À DÉPLOYER IMMÉDIATEMENT !**

Le secrétariat général prévoit le déploiement de **cellules psychologiques** et la mise en place de **numéros verts** pour accompagner les agents touchés par cette crise. **l'UNSa Justice communiquera très largement les coordonnées de ces dispositifs.**

Nous saluons cette initiative mais restons vigilants quant à sa mise en place concrète : les besoins doivent être couverts sans délai et avec les moyens suffisants.

### **AIDES URGENTES : UN DISPOSITIF BUDGETAIRE INTERMINISTÉRIEL DÉDIÉ INDISPENSABLE !**

La Secrétaire générale a évoqué la possibilité de mesures d'aides exceptionnelles pour Mayotte, en complément des dispositifs existants. Si nous accueillons positivement cette annonce, **nous exigeons qu'un budget spécifique soit dégagé au niveau interministériel.**

Les agents de Mayotte, comme ceux des autres territoires, ont besoin de moyens ambitieux, à la hauteur des enjeux pour répondre à cette catastrophe.

S'agissant du budget d'action sociale propre au ministère, **l'UNSa Justice** a souhaité mettre les points sur les «i» et clarifier à l'administration qu'elle n'était pas en droit d'organiser la dépense sans concertation ni décision préalable du conseil national d'action sociale, dont la représentation syndicale est majoritaire quant aux décisions qui pourraient être prises et actions engagées.

## **L'UNSA JUSTICE ET SES SYNDICATS DE BRANCHE RESTENT MOBILISÉS POUR MAYOTTE !**

Nous continuerons à suivre de près l'évolution de la situation et exigeons des réponses rapides, efficaces et humaines ainsi qu'un suivi permanent. **Nous rappelons que la solidarité doit primer, et que la sécurité et le bien-être des agents et leur famille restent notre priorité absolue.**

Paris, le 18 décembre 2024

Le Secrétaire général  
Jean-François FORGET